

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-34

CONTRACTUALISATION ENTRE LA COMMUNE DE MONTBARTIER ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, M. le Maire de MONTBARTIER sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 1 959 169,90 € H.T. et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
1. BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Création de l'accueil et du secrétariat de mairie 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
2 Création de l'accueil et du secrétariat de mairie 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
3 Aménagement des bureaux du maire et des élus 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
4 Aménagement des bureaux du maire et des élus 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
5 Travaux d'accessibilité à la mairie 1Tr	17 500 €	33%	5 775 €
6 Travaux d'accessibilité à la mairie 2Tr	7 110 €	33%	2 346 €
7 Aménagement des archives et annexes à la mairie 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
8 Aménagement des archives et annexes à la mairie 2Tr	9 100 €	33%	3 003 €
9 Aménagement de la salle du conseil municipal 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
10 Aménagement de la salle du conseil municipal 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
11 Création des sanitaires de la salle des fêtes 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
12 Création des sanitaires de la salle des fêtes 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
13 Accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées 1Tr	17 500 €	33%	5 775 €

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
14 Accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées 2Tr	17 500 €	33%	5 775 €
15 Création de cuisines à la salles des fêtes 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
16 Création de cuisines à la salles des fêtes 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
17 Création des réserves de la salle des fêtes 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
18 Création des réserves de la salle des fêtes 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
19 Création de la salle de réunions n°1 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
20 Création de la salle de réunions n°1 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
21 Construction de la salle de réunions n°2 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
22 Construction de la salle de réunions n°2 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
23 Construction de la salle à usages multiples 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
24 Construction de la salle à usages multiples 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
25 Création de l' espace accueil et bar à la salle des fêtes 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
26 Création de l' espace accueil et bar à la salle des fêtes 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
27 Création de auvents en périphérie de la salle des fêtes 1Tr.	19 000 €	33%	6 270 €
28 Création de auvents en périphérie de la salle des fêtes 2Tr.	19 000 €	33%	6 270 €
29 Réhabilitation de la structure d'un bâtiment communal 1Tr.	15 500 €	33%	5 115 €
30 Réhabilitation de la structure d'un bâtiment communal 2Tr.	15 500 €	33%	5 115 €
31 Rescindement du bâtiment à vocation de logement 1Tr.	15 500 €	33%	5 115 €
32 Rescindement du bâtiment à vocation de logement 2Tr.	15 500 €	33%	5 115 €
33 Réfection de charpente et isolation des deux logements 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
34 Réfection de charpente et isolation des deux logements 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
35 Réhabilitation intérieure des futurs logements 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
36 Réhabilitation intérieure des futurs logement 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
37 Mise hors d'eau des futurs logements locatifs 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
38 Mise hors d'eau des futurs logements locatifs 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
39 Travaux de mise aux normes de confort des 2 logements 1Tr.	15 500 €	33%	5 115 €
40 Travaux de mise aux normes de confort des 2 logements 2Tr.	14 010 €	33%	4 623 €
41 Accessibilité du T2 réservé aux personnes handicapées	7 500 €	33%	2 475 €
2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT			
42 Création du parking du stade de football	19 000 €	33%	6 270 €
3. EQUIPEMENTS SPORTIFS			
43 Création d'une salle de sports	26 000 €	60%	15 600 €
44 Construction d'une salle d'arts martiaux	305 000 €	22,50%	68 625 €
45 Création d'un terrain d'honneur avec tribunes	296 396 €	22,50%	66 689 €
46 Création d'un terrain d'entraînement de football	200 000 €	22,50%	45 000 €
47 Construction d'un vestiaire / club-house	305 000 €	22,50%	68 625 €
▪ SUBVENTION GLOBALISEE	492 971,00 €		

RECAPITULATIF

▪ COUT H.T DU PROGRAMME	1 959 169,90 €
▪ DEPENSE SUBVENTIONNABLE H.T	1 824 616,00 €
▪ SUBVENTION GLOBALISEE	492 971,00 €
▪ TAUX MOYEN D'AIDE (subvention/coût HT)	25,16%

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **164 324 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;

- la seconde de **164 324 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de **164 323 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement à conclure avec la commune de MONTBARTIER,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opérations	Articles	Sous Fonctions	Montants
N°1 à 8, 11 à 14, 29 à 41.	204 1437	74	121 842 €
N°9 à 10, 15 à 28.	204 1436	74	100 320 €
N°42	204 1434	74	6 270 €
N°43 à 47.	204 1443	32	264 539 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-34

**CONTRACTUALISATION ENTRE LA COMMUNE DE
MONTBARTIER ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement pour la réalisation d'un programme estimé à 1 959 169,90 € HT, à conclure avec la commune de Montbartier ;
- Accorde à la commune de Montbartier une subvention globalisée de 492 971 € payable en trois annuités (la première de 164 324 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 164 324 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 164 323 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
1. BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Création de l'accueil et du secrétariat de mairie 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
2 Création de l'accueil et du secrétariat de mairie 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
3 Aménagement des bureaux du maire et des élus 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
4 Aménagement des bureaux du maire et des élus 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
5 Travaux d'accessibilité à la mairie 1Tr	17 500 €	33%	5 775 €
6 Travaux d'accessibilité à la mairie 2Tr	7 110 €	33%	2 346 €
7 Aménagement des archives et annexes à la mairie 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
8 Aménagement des archives et annexes à la mairie 2Tr	9 100 €	33%	3 003 €
9 Aménagement de la salle du conseil municipal 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
10 Aménagement de la salle du conseil municipal 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
11 Création des sanitaires de la salle des fêtes 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
12 Création des sanitaires de la salle des fêtes 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
13 Accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées 1Tr	17 500 €	33%	5 775 €
14 Accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées 2Tr	17 500 €	33%	5 775 €
15 Création de cuisines à la salles des fêtes 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
16 Création de cuisines à la salles des fêtes 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
17 Création des réserves de la salle des fêtes 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
18 Création des réserves de la salle des fêtes 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
19 Création de la salle de réunions n°1 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
20 Création de la salle de réunions n°1 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
21 Construction de la salle de réunions n°2 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
22 Construction de la salle de réunions n°2 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
23 Construction de la salle à usages multiples 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
24 Construction de la salle à usages multiples 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
25 Création de l'espace accueil et bar à la salle des fêtes 1Tr	19 000 €	33%	6 270 €
26 Création de l'espace accueil et bar à la salle des fêtes 2Tr	19 000 €	33%	6 270 €
27 Création de auvents en périphérie de la salle des fêtes 1Tr.	19 000 €	33%	6 270 €
28 Création de auvents en périphérie de la salle des fêtes 2Tr.	19 000 €	33%	6 270 €
29 Réhabilitation de la structure d'un bâtiment communal 1Tr.	15 500 €	33%	5 115 €
30 Réhabilitation de la structure d'un bâtiment communal 2Tr.	15 500 €	33%	5 115 €
31 Rescindement du bâtiment à vocation de logement 1Tr.	15 500 €	33%	5 115 €
32 Rescindement du bâtiment à vocation de logement 2Tr.	15 500 €	33%	5 115 €

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
33 Réfection de charpente et isolation des deux logements 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
34 Réfection de charpente et isolation des deux logements 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
35 Réhabilitation intérieure des futurs logements 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
36 Réhabilitation intérieure des futurs logement 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
37 Mise hors d'eau des futurs logements locatifs 1Tr	15 500 €	33%	5 115 €
38 Mise hors d'eau des futurs logements locatifs 2Tr	15 500 €	33%	5 115 €
39 Travaux de mise aux normes de confort des 2 logements 1Tr.	15 500 €	33%	5 115 €
40 Travaux de mise aux normes de confort des 2 logements 2Tr	14 010 €	33%	4 623 €
41 Accessibilité du T2 réservé aux personnes handicapées	7 500 €	33%	2 475 €
2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT			
42 Création du parking du stade de football	19 000 €	33%	6 270 €
3. EQUIPEMENTS SPORTIFS			
43 Création d'une salle de sports	26 000 €	60%	15 600 €
44 Construction d'une salle d'arts martiaux	305 000 €	22,50%	68 625 €
45 Création d'un terrain d'honneur avec tribunes	296 396 €	22,50%	66 689 €
46 Création d'un terrain d'entraînement de football	200 000 €	22,50%	45 000 €
47 Construction d'un vestiaire / club-house	305 000 €	22,50%	68 625 €
■ SUBVENTION GLOBALISEE	492 971,00 €		

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;
- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opérations	Articles	Sous-fonctions	Montants
N°1 à 8, 11 à 14, 29 à 41.	204 1437	74	121 842 €
N°9 à 10, 15 à 28.	204 1436	74	100 320 €
N°42	204 1434	74	6 270 €
N°43 à 47.	204 1443	32	264 539 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,